

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

IPSOS SA
Société Anonyme
au capital de 11 109 058,75 €
35 rue du Val de Marne
75628 Paris cedex 13

Mazars
Commissaire aux Comptes
61, rue Henri Régnauld
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Société IPSOS SA

Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2019 (17^e résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1% chaque année du nombre total d'actions constituant le capital social de la société à la date de la décision d'attribution gratuite de ces actions prise par le Conseil d'administration, sans tenir compte pour l'année 2019 des 44 062 actions attribuées gratuitement entre le 1er janvier 2019 et la date de la présente assemblée générale dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2018 dans sa 11ème résolution, et étant précisé que dans l'hypothèse d'attributions gratuites d'actions à émettre de la société dans le cadre de la présente autorisation, ces émissions viendront s'imputer sur les plafonds autorisés dans la 21ème résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2018.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas

échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mai 2019.

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Solange Aïache
Associée

Mazars



Isabelle Massa
Associée